

## La cause des indigènes

### Protecteurs et protégés en Afrique de l'Ouest au début du xx<sup>e</sup> siècle

Emmanuelle Sibeud

Citer cet article : Sibeud Emmanuelle (2022), « La cause des indigènes. Protecteurs et protégés en Afrique de l'Ouest au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, n° 3, 63-76, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/03sibeud>

Mise en ligne : avril 2022

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2022.0305>

#### Résumé

Érigée en rhétorique officielle à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, la protection des sujets dits indigènes redevient une cause à investir autour de la Première Guerre mondiale. Les deux associations qui aspirent à patronner cette réforme, l'*Anti-Slavery & Aborigines' Protection Society* en Grande Bretagne et la Ligue des droits de l'homme en France, nouent dans les années 1910 des liens privilégiés avec une fraction des élites ouest-africaines qui fondent des sociétés auxiliaires ou des sections locales chargées de transmettre les plaintes des colonisés. Cet article propose de partir de ces échanges pour étudier ensemble protecteurs et protégés ouest-africains, dans une reconfiguration brève (des années 1910 au milieu des années 1920), mais assez indéterminée pour offrir de multiples opportunités aux uns et aux autres. Il s'agit d'aller ainsi au-delà d'une histoire souvent réduite aux protecteurs et d'examiner comment ces transactions participent à la production du nouvel ordre international et impérial à la sortie de la Première Guerre mondiale.

**Mots-clés :** Afrique de l'Ouest ; protection ; droits humains ; élites ; associations ; racisme

#### *Defending Native's Rights in West Africa at the beginning of the XX<sup>th</sup> century*

#### Abstract

Around World War One, Native's Protection once again aroused vivacious debate in metropolises as well as in colonies. Two societies, the Anti-Slavery & Aborigines' Protection Society in Great Britain, the Ligue des droits de l'homme in France, sought to take the lead in imperial philanthropy, building on renewed or new bonds with West African *protégés*. They set up or welcomed auxiliary societies and local sections to pass on the complaints of the colonized. This article focuses on these networks and the exchanges between metropolitan protectors and West Africans *protégés* from the 1910s to the mid-1920s, as all of them tried to redefine what Native's Protection could and should be. It tries to assess West African agency in this transition and how the rather vexed dealings between would be metropolitan protectors and very active West African *protégés* shaped the production of the new international and imperial order at the end of the World War One.

**Keywords:** West Africa; protection; human rights; elites; associations; racism



En mars 1916, alors que toutes les associations britanniques doivent se déclarer, l'*Anti-Slavery & Aborigines' Protection Society* (AS&APS) en profite pour réviser ses statuts et tenter de changer de nom. Si le refus de toute discrimination raciale vient prolonger ses combats contre la traite, l'esclavage et le travail forcé, la modernisation de son nom fait long feu. Lorsque John Harris, son secrétaire exécutif, suggère de rebaptiser la société *Native Races Society* ou *Native Races Protection Society*<sup>1</sup>, il se heurte au refus d'abandonner toute référence à l'abolitionnisme, étendard séculaire de la philanthropie impériale britannique<sup>2</sup>, et à la crainte que les termes « race » et « indigène » soient trop polémiques<sup>3</sup>. Le choix est reporté à la fin de la guerre et la question est ensuite longuement éludée jusqu'en 1947, sans que cela n'empêche la malnommée AS&APS de remplir son rôle traditionnel de « vigie de l'Empire » et de devenir à Genève l'avocate des peuples non représentés à la Société des Nations<sup>4</sup>. On propose de partir de ce changement de nom qui n'a pas eu lieu pour analyser les incertitudes, puis les arbitrages qui redéfinissent la protection des sujets coloniaux, dits indigènes, autour de la Première Guerre mondiale. Dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle, les scandales coloniaux disqualifient la rhétorique philanthropique qui a justifié l'expansion coloniale de la fin du xix<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Les réseaux se transforment, assument davantage leur dimension politique, humanitaire plutôt que philanthropique, et tentent de démontrer leur capacité à agir dans et avec les empires coloniaux désormais dominants<sup>6</sup>. L'AS&APS s'est ainsi tournée vers l'Afrique de l'Ouest pour créer des sociétés auxiliaires à la mesure du rôle impérial auquel elle aspire. Les noms avancés par John Harris en 1916 tentent de faire une place à ces nouvelles recrues ouest-africaines, sans savoir quel statut leur accorder : simples protégés soumis à leurs protecteurs métropolitains ou associés à parité, du moins quand il s'agit des élites anglophones qui animent les sociétés auxiliaires ? De façon révélatrice, la présence ou l'absence du mot « protection » fait basculer de la logique verticale (*Native Races Protection Society*) à la logique horizontale (*Native Races Society*), alors même que son contenu reste à définir, comme le montre la modification des statuts de l'AS&APS. Comme ses interlocuteurs ouest-africains, britanniques ou dans les arènes internationales, avec et contre eux, l'AS&APS parle et façonne le « langage fluide » de la protection<sup>7</sup>. Ses hésitations en 1916 donnent ainsi accès aux faisceaux de transactions, ordinaires ou plus solennelles, qui servent de soubassements à la cause plurivoque qu'est alors la protection des indigènes. Leur intérêt tient aussi au fait qu'elles ne sont pas isolées. Au même moment, la Ligue des droits de l'homme française (LDH) teste elle aussi sa capacité à intervenir en terrain colonial et apprend à composer avec les initiatives de ses premières sections ouest-africaines, au Sénégal et au Dahomey (actuel Bénin).

Retracer les trajectoires fragiles des sociétés auxiliaires de l'AS&APS et des sections de la LDH en Afrique de l'Ouest, comme on le fera ici, éclaire une dimension importante, mais opaque, de l'histoire des réseaux et des pratiques humanitaires. Si l'analyse des articulations entre les logiques inter- et transnationales, ainsi qu'intra-, inter- et transimpériales a profondément renouvelé cette histoire<sup>8</sup>, l'asymétrie persiste entre ceux et celles qui aident, mettent en scène leur action et produisent de volumineuses archives, comme celles de l'AS&APS et, dans une moindre mesure, de la LDH, et ceux et celles qui sont aidés et souvent réduits à l'anonymat, sinon au silence<sup>9</sup>. Or, à la veille de la Première Guerre mondiale, l'urgence est d'afficher des protégés bien identifiés pour valider de nouvelles pratiques humanitaires impériales. Dans ce moment singulier auquel la guerre impose une conclusion paradoxale, il devient dès lors possible de procéder à une coupe

<sup>1</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G244, Minute Book, vol. 9, 1915-1920, entrées 2675-2743, June-October 1916 et G216-217, name of the Society.

<sup>2</sup> Porter Andrew (1999), « Trusteeship, Anti-Slavery and Humanitarianism », in A. Porter (dir.), *The Oxford History of the British Empire: The Nineteenth century*, Oxford, Oxford University Press, pp. 198-222.

<sup>3</sup> Le substantif « *Native* » a déjà été banni de la correspondance officielle en Inde pour sa connotation péjorative.

<sup>4</sup> Ribi Amalia (2015), *Humanitarian Imperialism: The Politics of Anti-Slavery Activism, 1880-1940*, Oxford, Oxford University Press.

<sup>5</sup> Grant Kevin (2005), *A Civilised Savagery. Britain and the New Slavery in Africa, 1884-1926*, Londres, Routledge.

<sup>6</sup> Brodiez Axelle et Dumons Bruno (2009), « Faire l'histoire de l'humanitaire », *Le Mouvement social*, 227(2), pp. 3-8. Laqua Daniel (dir.) (2011), *Internationalism Reconfigured. Transnational Ideas and Movements between the World Wars*, Londres, I. B. Tauris.

<sup>7</sup> Benton Lauren, Clulow Adam et Attwood Bain (2018), « Introduction: The Long, Strange History of Protection », in L. Benton, A. Clulow et B. Attwood (dir.), *Protection and Empire. A Global History*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-9.

<sup>8</sup> En déclinant ce « jeu d'échelles » et sans essayer d'être exhaustive : Barnett Michael (2011), *Empire of Humanity. A History of Humanitarianism*, Ithaca/Londres, Cornell University Press ; Dussart Faye et Lester Alan (2014), *Colonization and the Origins of Humanitarian Governance. Protecting Aborigines' across the Nineteenth-Century British Empire*, Cambridge, Cambridge University Press ; Everill Brownen et Kaplan Josiah (dir.) (2013), *The History and Practice of Humanitarian Intervention and Aid in Africa*, Londres, Palgrave Macmillan.

<sup>9</sup> Paulmann Johannes (2013), « Conjonctures in the History of International Humanitarian Aid During the Twentieth Century », *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism and Development*, 4(2), pp. 215-238.

transversale à la recherche des acteurs dans leur ensemble et au fil de ce qui les relie et de ce qui les isole les uns des autres.

## Les habits neufs de la protection en Afrique au début du xx<sup>e</sup> siècle

Dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle, l'Afrique redevient le théâtre de scandales majeurs, celui du Congo, mais aussi les révélations sur l'existence de réseaux de traite dans l'Empire colonial portugais, entre l'Angola et les îles de Sao Tomé-et-Principe<sup>10</sup>, qui invitent à réformer les empires coloniaux comme les pratiques philanthropiques. L'AS&APS naît de ce mouvement, en 1909, par fusion de deux vénérables associations britanniques : l'*Aborigines' Protection Society*, fondée en 1837 pour défendre les peuples « aborigènes » en affirmant que la tutelle britannique serait pour eux la meilleure des protections, et la *British and Foreign Anti-Slavery Society*, créée en 1839 pour étendre le combat contre la traite et contre l'esclavage au monde entier<sup>11</sup>. Soucieuse de démontrer sa modernité, l'AS&APS recrute comme secrétaires exécutifs un couple de missionnaires, John et Alice Harris, qui ont longtemps vécu dans l'État indépendant du Congo et joué un rôle déterminant dans la campagne britannique contre les crimes commis dans cette colonie. John a témoigné devant la commission d'enquête mise en place par Léopold II en 1904 et Alice a réalisé des photographies qui ont beaucoup circulé en Europe et aux États-Unis au début du xx<sup>e</sup> siècle et qui continuent à incarner avec force et sensibilité la douleur des victimes congolaises<sup>12</sup>. Dès mars 1911, ils se lancent dans un voyage d'une année en Afrique qui doit démontrer le changement de méthodes de la société. Il s'agit d'aller évaluer *in situ* les réformes introduites par la Belgique au Congo, d'enquêter sur les réseaux esclavagistes portugais, mais aussi de faire escale dans chaque colonie britannique en Afrique de l'Ouest pour patronner la création d'une société auxiliaire de l'AS&APS. En somme, d'assister le gouvernement britannique dans la surveillance des autres empires coloniaux et de jouer les intermédiaires impériaux auprès des sujets britanniques ouest-africains. Financé par souscription, ce périple coûte cher : plus de 1 200 £, soit l'équivalent du budget annuel de l'AS&APS en 1911<sup>13</sup>. Le doublement des cotisations entre 1909 et 1912 et l'augmentation constante du budget montrent néanmoins que l'investissement est rentable et l'AS&APS poursuit dans la même logique en créant en 1914 un fond pérenne d'enquête.

Pour préparer la partie ouest-africaine du voyage, un appel aux « sujets britanniques éclairés et charitables sur le continent africain » est publié en juillet 1910, qui les invite à seconder la société dans la défense des « libertés britanniques » et des droits des « malheureux indigènes<sup>14</sup> ». Dès août 1910, une première société auxiliaire se constitue à Lagos (Nigéria). Sa création est annoncée en janvier 1911 par l'*Anti-Slavery Reporter & Aborigines' Friend*, le bulletin de la société, qui énumère les bénéfices attendus de la formation de sociétés auxiliaires en Afrique de l'Ouest :

The advantage of these Auxiliaries cannot be exaggerated. The Advance of the West Coast Colonies under British rule is extraordinary. Colonies that fifty years ago were under barbarism and savagery, are producing men in the Legal, Medical and Industrial life, who would hold their own with some of the most brilliant intellects in Europe. The opinion and help of these men should prove invaluable to the Society in the many intricate problems which are brought to the notice of the Committee. Another advantage is that many on the West Coast are now able to share to some extent the financial burden which the Society carries. The African is proverbially generous – in proportion to possessions, far so than the European – we may therefore hope that the men of West Africa to-day will remember the expenditure of the Society on their behalf and now join with us in maintaining the funds so necessary to a defence of native interests<sup>15</sup>.

<sup>10</sup> Bandeira Jerónimo Miguel (2015), *The « Civilizing Mission » of Portuguese Colonialism (c.1870-1930)*, Basingstoke, Palgrave.

<sup>11</sup> Heartfield James (2011), *The Aborigines' Protection Society. Humanitarian Imperialism in Australia, New Zealand, Fiji, Canada, South Africa and the Congo, 1836-1909*, Londres, Hurst & Company.

<sup>12</sup> La plus célèbre montre un père accablé devant les restes – une main et un pied – de sa fillette. Cette photographie est toujours exposée sur le site de *Slavery International*, héritière de l'AS&APS qui poursuit le combat contre l'esclavage sous toutes ses formes. En ligne : <https://www.antislavery.org/about-us/history/>.

<sup>13</sup> Le registre des séances du comité confirme que les Harris ont explicitement été choisis pour leur capacité à enquêter en Afrique : Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 20, E2, Minute Book, vol. 7, 1901-1911.

<sup>14</sup> Ma traduction. Daté du 14 juillet 1910, cet appel est signé par le président de l'AS&APS, toujours choisi dans la prestigieuse famille antiesclavagiste des Buxton, et reproduit dans le *Nigerian Chronicle* (12 août), le *Lagos Standard* (17 août) et le *Lagos Weekly Record* (20 août). Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G228, Lagos Auxiliary Society' Papers, 1910-1927, Press Cuttings, 1910.

<sup>15</sup> « The Lagos Auxiliary », *Anti-Slavery Reporter & Aborigines' Friend*, s. V, I(6), janvier 1911, p. 201.

Au retour des Harris en mars 1912, deux autres sociétés auxiliaires ont été créées en Gold Coast et en Sierra Leone et une plus fantomatique société auxiliaire apparaît en 1914 en Gambie. Ce renfort est loin d'être anecdotique pour l'AS&APS, qui ne comptait plus que cinq sociétés auxiliaires en métropole en 1910. Il incarne en outre sa volonté de collaborer avec les fonctionnaires du *Colonial Office*. Le bilan dressé par John Harris dans une lettre écrite en février 1912 suggère cependant que les échanges avec la « communauté ouest-africaine » restent moins prestigieux que l'expérience acquise dans les autres empires :

In return for this the Society has, I venture to believe, considerably enhanced its prestige by undertaking a task of some difficulty and admitted peril, for even M<sup>r</sup> Morel declared he would 'not be a part to signing the death warrant' of your organizing secretaries. A watchful Providence has ever been with us guarding us from unseen dangers; restoring us to healthful vigor after fever inseparable from the climate, and we now leave the Congo enjoying a full measure of health.

We have also gained invaluable experience in other colonies which should prove a considerable asset to the Society; during the years immediately before us. It has also been possible to bring the work of the society more prominently before the West African community<sup>16</sup>.

La formation des sociétés auxiliaires ouest-africaines s'inscrit ainsi dans un contexte de rivalité entre nouveaux experts de l'Afrique pour être reconnus comme des partenaires par le *Colonial Office*, et elle suppose également que les sujets africains « éclairés et charitables » sollicités en 1910 s'accommoderont de la position subalterne qui leur est assignée.

Les Harris ne sont pas seuls à voyager en Afrique pour incarner la sollicitude en marche des métropoles vis-à-vis de leurs sujets africains. Le sous-secrétaire d'État britannique aux Colonies, les ministres allemand, français et belge des Colonies visitent différentes régions du continent pour tourner ostensiblement la page des scandales coloniaux, au moins aux yeux des opinions publiques métropolitaines. Le long voyage du ministre français des Colonies en Afrique occidentale française (AOF) se distingue par sa durée – cinq semaines – et par le nombre de pétitions qu'il fait inopinément surgir<sup>17</sup>. Venu refermer symboliquement le scandale du Congo français sans se risquer jusqu'à ce territoire dévasté, le ministre est saisi par des individus et des groupes qui se présentent comme des intermédiaires loyaux de la colonisation, injustement marginalisés par les orientations nouvelles de la politique coloniale qui disqualifie alors une partie des relais habituels de l'administration coloniale sous prétexte de nommer des chefs appartenant à la même « race » que leurs administrés. Aux requêtes individuelles s'ajoutent des discours nouveaux contre la « négrophobie » de l'administration, entremêlés de références aux crimes commis au Congo et d'invocations des droits de l'homme, par exemple pour défendre les droits bafoués des « habitants noirs civilisés du Dahomey<sup>18</sup> ». Ces pétitions, dont une partie concerne également la révision drastique des listes des citoyens français des Quatre Communes du Sénégal, restent toutes sans réponse.

S'il existe des aspirants protecteurs dans l'Empire colonial français, ces appels ne parviennent pas jusqu'à eux et ils sont bien en peine de se lancer dans une tournée sur le modèle de celle des Harris. En juillet 1914, une minuscule association, la Ligue française de défense des indigènes, héritière de la non moins modeste Ligue de défense des indigènes dans le bassin conventionnel du Congo qui a sans grand succès relayé le scandale en France, annonce « Un évènement colonial. La défense des indigènes par les indigènes<sup>19</sup> ». Il s'agit en réalité d'un article qui propose de créer une caisse de secours juridique à laquelle les sujets coloniaux cotiseraient contre la garantie que leurs plaintes éventuelles seraient portées « devant le tribunal des blancs » et défendues par un avocat désigné et rémunéré par elle. Il est cependant peu probable que les plaignants potentiels soient informés de cette initiative, annoncée dans une revue intellectuelle parisienne et par des circulaires ressemblant à s'y méprendre à celles de l'administration coloniale. Le président de cette nouvelle ligue n'est pas sans expérience coloniale. Il a fait un tour du monde transimpérial au tournant du xx<sup>e</sup> siècle et il a été le secrétaire personnel de Pierre Savorgnan de Brazza, lors de sa mission d'enquête au Congo en

<sup>16</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 19, D5/1, Lettre de Boma, le 1<sup>er</sup> février 1912.

<sup>17</sup> Un seul ministre s'est rendu en Afrique occidentale française auparavant : André Lebon en 1897. Trois requêtes seulement sont conservées dans le dossier de ce voyage. On en compte 34 en 1908. Leur nombre retombe à une quinzaine pour le voyage d'Albert Sarraut en 1921, il s'agit en partie de protestations de loyauté suscitées par l'administration locale. Archives nationales du Sénégal (ANS), 17 G13, 17 G14 et 17 G286 (106).

<sup>18</sup> ANS, 17 G14, Pétition anonyme datée de Porto Novo le 5 mai 1908. D'autres pétitions comme celle des « Sénégalais de Côte d'Ivoire » (25 avril 1908, 6 signatures) évoquent plus directement les récents scandales coloniaux : « Des faits étranges, d'affreuses monstruosités repercutés dans le monde entier soulevant une émotion et une indignation générale ont révélé la conduite indigne que menaient dans les colonies les agents que l'Europe envoie pour porter lumière à leurs pauvres populations. »

<sup>19</sup> Challaye Félicien (1914), « Un évènement colonial. La défense des indigènes par les indigènes », *Revue du mois*, 10 juillet 1914, pp. 122-123.

1905<sup>20</sup>. Depuis 1909, il est également membre du comité central de la LDH, support plus solide de ces tentatives de connexion entre aspirants protecteurs et protégés potentiels en Afrique.

Après avoir organisé un meeting sur le Congo fin 1905, la LDH s'est déclarée « tutrice du droit des indigènes », lors de son premier congrès annuel en 1906<sup>21</sup>. Elle agit déjà en faveur de sujets ouest-africains qui lui soumettent des requêtes individuelles pour protester contre une arrestation ou une révocation arbitraire. Ses interventions coloniales sont cependant une infime fraction de l'ensemble de ses actions. Deux cent quatre au total entre 1898 et 1910, dont 23 en Afrique de l'Ouest, selon le bilan établi en 1911 par son secrétaire général, alors qu'elle est saisie de 5 000 demandes par an en 1905 et 10 000 en 1910<sup>22</sup>. Forte de 90 000 adhérents et de 885 sections en 1909, la ligue fonctionne comme un immense réseau de patronage protégeant de l'arbitraire judiciaire – elle se définit comme l'avocate de ceux qui n'en ont pas –, mais aussi de l'arbitraire administratif et de toutes les injustices<sup>23</sup>. Comme l'AS&APS, elle privilégie la négociation, usant en dernier recours de la publication de ses démarches par voie de presse, ou plus discrètement dans son *Bulletin officiel*. Destinée à ses adhérents, celui-ci recense les victoires qu'elle remporte et annonce la création des sections, avec leurs effectifs et les noms de leurs responsables. La LDH enregistre avec satisfaction l'apparition de nouvelles sections, son annuaire est un indice de son influence, mais c'est au comité central qu'appartient le choix des requêtes qui peuvent être défendues avec des chances raisonnables de succès<sup>24</sup>. Ainsi, l'absence de section en Afrique de l'Ouest avant 1913 ne l'a pas empêché d'y recruter des membres parmi les fonctionnaires européens qui ont fait appel à elle et, par proximité, parmi leurs collègues ouest-africains suivant la même logique de protection individualisée<sup>25</sup>.

Les projets des aspirants protecteurs métropolitains britanniques et français sont ainsi la partie la plus visible d'un ensemble de transformations et de revendications dont aucun acteur, pas même les ministres des Colonies en tournée, ne détient à lui seul les clés. Dans ce contexte incertain, les sociétés auxiliaires de l'AS&APS et les sections de la LDH qui se constituent en Afrique de l'Ouest deviennent des tribunes pertinentes.

## Protection Talk

L'histoire des nationalismes ouest-africains s'est intéressée à ces tribunes dès les années 1960, en en faisant des précédents significatifs, mais englués dans les logiques impériales<sup>26</sup>. Envisager les empires coloniaux comme des formations produites en continu par leurs tensions internes et externes, comme le fait la nouvelle histoire impériale, et chercher le jeu d'échelles adéquat pour saisir ces interactions, invite au contraire à accorder une place centrale à ces logiques de connexion et de solidarité<sup>27</sup>. Il faut des partenaires colonisés pour redéfinir les contours et les modalités du *Protection Talk*, en reprenant ici la formule incisive de Lauren Benton et Lisa Ford<sup>28</sup>. Les Ouest-Africains qui créent les sociétés auxiliaires de l'AS&APS et les sections de la LDH

<sup>20</sup> Sibeud Emmanuelle (2011), « Intellectuals for Empire? The Imperial Training of Félicien Challaye (1899-1914) », in M. Thomas (dir.), *The French Imperial Mind. Mental Maps of Empire and Colonial Encounters, vol. 1*, Lincoln, University of Nebraska Press, pp. 52-71.

<sup>21</sup> « Compte rendu du congrès de 1906 », *Bulletin officiel de la LDH*, 6<sup>e</sup> année(11), 15 juin 1906, p. 888.

<sup>22</sup> Morhardt Mathias (1910), « L'œuvre de la LDH », *Bulletin officiel de la LDH*, 15 septembre 1910, 17, pp. 1036-1265. Naquet Emmanuel (1996), « La Ligue des droits de l'homme : une politique du droit et de la justice dans le premier vingtième siècle », *Cahiers Jean Jaurès*, 141, pp. 36-38.

<sup>23</sup> Naquet Emmanuel (2014), *Pour l'humanité. La Ligue des droits de l'homme de l'Affaire Dreyfus à 1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

<sup>24</sup> Blévis Laure (2003), « De la cause du droit à la cause anticoloniale. Les interventions de la Ligue des droits de l'homme en faveur des "indigènes" algériens pendant l'entre-deux-guerres », *Politix*, 62, pp. 39-64.

<sup>25</sup> Par exemple, l'interprète Djigui Kamara (Guinée) demande et obtient en 1911 une intervention au sujet de sa révocation. La LDH demande une enquête en juillet 1910 et annonce qu'elle est en cours en mars 1911. *Bulletin officiel de la LDH*, 15 juillet 1910, 13, p. 828 et 31 mars 1911, 6, p. 330. Dix-sept des 23 interventions de la LDH à propos de l'Afrique de l'Ouest concernent des fonctionnaires européens.

<sup>26</sup> Parmi les ouvrages les plus influents de cette historiographie on citera, côté anglophone, Kimble David (1963), *A Political History of Ghana, 1850-1928*, Oxford, Oxford University Press ; côté francophone, Wesley George (1991[1971]), *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*, Paris, Karthala.

<sup>27</sup> Hedinger David et Heé Nadim (2018), « Transimperial History, Connectivity, Cooperation and Competition », *Journal of Modern European History*, 16(4), pp. 429-452.

<sup>28</sup> Benton Lauren et Ford Lisa (2016), *Rage for order: the British Empire and the origins of international law, 1800-1850*, Cambridge, Harvard University Press.

choisissent d'endosser ce rôle en le tirant vers les questions importantes aux yeux des élites locales auxquelles ils appartiennent.

Ce sont des structures légères rassemblant deux ou trois dizaines de membres au plus, avec une exception notable, la société auxiliaire de Lagos qui aurait compté jusqu'à 500 membres en 1912-1913, au moment où elle bataille contre l'harmonisation impériale de la législation foncière au Nigéria<sup>29</sup>. La circulation régulière des publications de l'AS&APS permet une estimation indirecte. Le comité de Londres envoie des numéros de l'*Anti-Slavery Reporter & Aborigines' Friend*, mais aussi les ouvrages et les brochures édités par la société que les sociétés auxiliaires sont chargées de vendre au profit de Londres, avec un léger bénéfice pour elles. Toutes ces publications sont envoyées par paquets de cinquante, y compris à Lagos. Les sections de la LDH sont encore plus petites et comptent d'une dizaine à une trentaine de membres. La liberté d'association est réservée aux citoyens dans les colonies françaises et, en dehors des Quatre Communes du Sénégal dont les habitants sont citoyens français, toute association vit sous la menace d'une dissolution administrative. Dès lors, la création et l'animation d'une section deviennent un combat en soi.

La formation de la section à Porto Novo en 1913 est emblématique de cette logique d'affrontement, théâtralisée par tous ses acteurs. En mai 1914, son président, Sylvestre Padonou Loco, présente la lettre d'accréditation que lui a envoyée le comité central à l'administrateur maire de Porto Novo qui y voit une manœuvre pour s'immiscer dans les affaires juridiques locales<sup>30</sup>. L'incident remonte immédiatement jusqu'au gouverneur général, il est également signalé à la presse sénégalaise par Sylvestre Padonou Loco. L'administrateur-maire désigne sans tarder un second coupable, l'ex-instituteur Louis Hunkanrin, tout juste rentré de Dakar où il a purgé une peine de prison, puis où il est devenu journaliste<sup>31</sup>. Il vient de fournir des éléments à la presse française sur une opération de répression administrative au Dahomey et il a également demandé à la mission d'inspection présente dans la colonie de se saisir de cette affaire. Convoqué par l'administrateur de Porto Novo, il s'y rend escorté par une foule qui assiste à sa condamnation au titre de l'indigénat alors qu'il n'est pas membre de la section. Au Sénégal, la logique d'affrontement surgit tout aussi vite. Les premières sections s'installent sur la frontière entre sujets et citoyens, comme le montre en 1913 l'affaire Mody M'Baye, instituteur révoqué lui aussi, mais citoyen, qui met ses compétences au service des sujets en leur servant d'écrivain public itinérant et qui se fait défendre par la LDH après avoir été puni au titre de l'indigénat alors qu'il se trouvait hors des Quatre Communes<sup>32</sup>. Le comité central de la LDH est ainsi entraîné dans des batailles symboliques pour prendre position dans des espaces publics qu'il ne connaît pas. Il soutient sans hésiter et avec constance Louis Hunkanrin, interpellant le ministre des Colonies sur cette arrestation préventive d'un journaliste, sans parvenir cependant à faire lever sa condamnation. Il lâche en revanche Sylvestre Padonou Loco, radié fin 1915, après avoir reçu le dossier à charge contre lui constitué par le ministère des Colonies, mais aussi parce qu'il n'a aucun moyen de comprendre la discordance manifeste entre la composition officielle de la section – en théorie dirigée par l'avocat sénégalais Germain Crespin<sup>33</sup> et par un bureau de fonctionnaires avec des noms à consonance française – et son fonctionnement pratique autour des Porto-Noviens qui affirment que la non-mixité est la garantie de leur capacité à représenter les intérêts des autres Dahoméens<sup>34</sup>.

Le comité central est démuni face à ce renversement de la logique habituelle d'exclusion coloniale, les sections indochinoises ou algériennes refusant d'admettre des colonisés parce que ceux-ci sont des sujets, non des citoyens. Et il préfère s'en tenir à un paternalisme romanesque. Ainsi en 1913, le *Bulletin officiel de la LDH* présente la punition infligée à Louis Damon, écrivain expéditionnaire de Côte d'Ivoire qui a été condamné à quinze jours de prison au titre de l'indigénat pour être intervenu dans un litige entre un autre sujet et l'administrateur local, carte de ligueur à l'appui, comme un cas de « délit d'adhésion à la ligue<sup>35</sup> ». Et

<sup>29</sup> Okonkwo Rina (1982), « The Lagos Auxiliary of the Anti-Slavery and Aborigines Rights Protection Society: A Re-Examination », *The International Journal of African Historical Studies*, 15(3), pp. 423-433.

<sup>30</sup> Aix-en-Provence, Archives nationales d'outre-mer (ANOM), 1 Affpol 530, Lettre du 20 mai 1914.

<sup>31</sup> Hazoumé Guy-L., Suret-Canale Jean, Asiwaju A.I., Oké Mathias et Da Silva Guillaume (1977), *La vie et l'œuvre de Louis Hunkanrin*, Cotonou, Librairie Renaissance.

<sup>32</sup> Ce cas est très connu. Un arrêté permet de traiter les citoyens comme des sujets hors du territoire des Quatre Communes. Wesley George (1991[1971]), *Naissance du Sénégal...*, op. cit., en particulier pp. 168-173.

<sup>33</sup> Issu d'une famille métisse de Saint-Louis, Georges Crespin est l'avocat des grandes familles de Ouidah qui bénéficient de l'accès à la justice française sans être citoyennes. Jones Hilary (2013), *The Métis of Senegal. Urban Life and Politics in French West Africa*, Bloomington/Indianapolis, Indiana University Press.

<sup>34</sup> Les bureaux des sections qui se constituent ensuite à Ouidah et Allada sont exclusivement constitués de membres dahoméens.

<sup>35</sup> « Délit d'adhésion à la LDH », *Bulletin officiel de la LDH*, 1<sup>er</sup> octobre 1913, 19, p. 1112.

s'empresse de raconter comment le comité central a réussi à faire annuler cette punition par le gouverneur de la colonie, Gabriel Angoulvant<sup>36</sup>. L'occasion est belle de ranimer le grand récit du combat de la LDH pour les libertés, mais, en pratique, la logique d'affrontement autour des sections coloniales met en péril la façade apolitique de la LDH et l'entraîne dans des confrontations avec le ministère des Colonies peu compatibles avec les négociations nécessaires pour obtenir gain de cause dans les requêtes individuelles. Dès 1916, la section de Porto Novo se heurte à cette limite. Le comité central accepte fin 1915 de transmettre les plaintes qu'elle a réunies à propos des contraintes et de la violence entourant le recrutement de soldats, mais recule face aux dénégations du ministère et, surtout, accepte l'énumération par celui-ci des « délits » commis par les membres de la section auxquels il envoie une lettre de semonce<sup>37</sup>.

La confrontation publique avec les autorités coloniales en se réclamant d'un patronage impérial éventuellement plus influent est également un enjeu pour les sociétés auxiliaires, en dépit de la stratégie de collaboration avec le *Colonial Office* voulue par l'AS&APS. La société auxiliaire de Lagos la pratique avec un certain brio. Sa création en 1910 rassemble tous ceux qui critiquent ouvertement la colonisation, de l'évêque James Johnson qui s'est fait connaître en dénonçant au début des années 1890 l'éviction raciste du premier évêque anglican ouest-africain Samuel Ajayi Crowther, au petit-fils de celui-ci, Herbert Macauley, militant nationaliste de premier plan après la Première Guerre mondiale, en passant par le pasteur Mojola Agbebi, « apôtre de la personnalité africaine » et président du rassemblement des Églises africaines indépendantes<sup>38</sup>. En juin 1912, à l'issue de son premier congrès annuel, son bureau est reçu par le gouverneur par intérim et son secrétaire, Herbert Macauley, prononce un discours-fleuve sur les questions foncières<sup>39</sup>. En février 1913, la présentation de la lettre d'accréditation de l'AS&APS au nouveau gouverneur, Frederick Lugard, qui est proche de l'AS&APS, est l'occasion de réitérer ce duel rhétorique avec, cependant, un interlocuteur inflexible qui menace les membres de la société de sanctions, au titre de l'ordonnance sur les offenses séditeuses et en mettant en garde l'AS&APS contre eux<sup>40</sup>.

La société auxiliaire de Gold Coast (Ghana actuel) teste d'une autre manière le patronage de l'AS&APS. Constituée en grande pompe en présence des Harris en avril 1911 et mise en exergue par l'*Anti-Slavery Reporter & Aborigines' Friend* qui publie une photographie de ses membres en octobre 1911<sup>41</sup>, elle ne parvient pas à s'imposer face à l'*Aborigines' Rights Protection Society* fondée en Gold Coast également en 1897. Celle-ci a remporté une victoire retentissante en 1898, en obtenant par l'envoi d'une délégation à Londres l'abandon d'une loi foncière qui étendait la catégorie des terres dites vacantes, au profit de la Couronne britannique et au détriment des chefs chargés de les administrer jusque-là. Disposant d'un représentant au Conseil législatif de Gold Coast, l'*Aborigines' Rights Protection Society* a trouvé un second souffle en 1906-1907 en combattant cette fois la nouvelle loi municipale ; elle a envoyé derechef une délégation à Londres et organisé un boycott réussi des élections municipales<sup>42</sup>. Pour rivaliser, la société auxiliaire demande à John Harris de transmettre directement au *Colonial Office* une pétition contre l'ordonnance permettant de détruire n'importe quelle maison pour lutter contre les épidémies. La pétition est sèchement rejetée, au nom de

<sup>36</sup> En 1915, Louis Damon est condamné à trois mois de prison pour un vol de caoutchouc au poste de Bouaké qu'il nie absolument avoir commis et, cette fois, la LDH ne parvient pas à le défendre, bien qu'elle fasse intervenir le ministère de la Justice pour vérifier la procédure. Le même Angoulvant note sur le dossier à charge transmis au ministre des Colonies : « Tous ces documents vous permettront de répondre au Président de la LDH et vous convaincront, j'en suis persuadé, ainsi que l'honorable M. Buisson, du peu d'intérêt qu'offre la triste personnalité de Louis Damon », Aix-en-Provence, ANOM, 1 Affpol 512, Lettre du 20 juin 1916. La vengeance coloniale est un plat qui se mange froid.

<sup>37</sup> Les rapports mensuels du résident de Porto Novo en 1915 donnent la mesure de la situation. Les « promenades militaires » pour tenir en respect les habitants se multiplient et le nouveau résident constate en juin 1915 : « En aucun endroit, pas même dans les chefs-lieux des secteurs, le Résident n'a pu approcher un indigène », ANB, 1 E16-4, Rapport de juin 1915. La Contemporaine, Archives de la LDH, F/delta/RES/0798/89, Dossier Afrique occidentale française, Lettres du 26 décembre 1915, du 6 avril 1916, du 3 octobre 1916 et du 30 août 1917. Le comité central n'a transmis aucun nom comme toujours, mais relaie les dénonciations nominatives du ministère contre les membres de la section.

<sup>38</sup> Okonkwo Rina (1980), « Mojola Agbebi : Apostle of the African Personality », *Présence africaine*, 114, pp. 144-159. Zachernuk Philip (2002), *Colonial Subjects. An African Intelligentsia and Atlantic Ideas*, Chralottesville/Londres, University Press of Virginia.

<sup>39</sup> Il s'agit du nationaliste Herbert Macauley qui est le petit-fils de Samuel Ajayi Crowther et qui fait ses premières armes politiques à ce poste. Okonkwo Rina (1982), « The Lagos ... », art. cité, p. 425.

<sup>40</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G230, Lagos Auxiliary, Procès-verbal de l'entretien du 26 février 1913. Le discours d'Herbert Macauley occupe 21 pages, la réponse de Frederick Lugard 9 pages.

<sup>41</sup> *Anti-Slavery Reporter & Aborigines' Friend*, octobre 1911, p. 114.

<sup>42</sup> L'ouvrage de référence à ce sujet reste Kimble David (1963), *A Political History of Ghana, 1850-1928*, Oxford, Oxford University Press, en particulier les chapitres IX et X consacrés à l'ARPS.

la procédure administrative<sup>43</sup>. Et ce médiocre entregent impérial justifie les critiques acerbes du *Gold Coast Nation*, le journal publié par l'*Aborigines' Rights Protection Society*, contre « *the advocacy of philanthropists 4000 miles away*<sup>44</sup> ».

Inscrites dans des espaces publics animés par de nombreuses associations, par des journaux et par les premiers syndicats<sup>45</sup>, les sociétés auxiliaires recrutent leurs membres parmi des élites anglophones qui circulent dans toute Afrique de l'Ouest pour faire du commerce, servir l'administration coloniale ou les Églises et leurs réseaux d'établissements scolaires, qui voyagent et qui ont des contacts en métropole et de l'autre côté de l'Atlantique, pour étudier ou pour participer par exemple à l'*International Negro Conference* organisée en 1912 par Booker Washington dans son institut de Tuskegee en Alabama<sup>46</sup>. Comme les deux sociétés dont elle hérite, l'AS&APS fait partie de ces contacts. Elle reçoit les Ouest-Africains de passage, ou vivant à Londres et, à la demande du *Colonial Office*, elle organise au besoin le rapatriement de ceux qui sont sans ressources<sup>47</sup>. Si la création des sociétés auxiliaires vient étoffer ces échanges, elle en souligne aussi les limites. En août 1911, pour accélérer la formation d'une société auxiliaire en Sierra Leone, l'AS&APS suggère à Claudius D. Hotobah During, jeune Sierra-Léonais qui achève ses études de droit à Londres, de la créer à son retour à Freetown<sup>48</sup>. Entretemps, le pasteur J.T. Roberts, directeur de la *Wesleyan Boys High School* de Freetown, est parvenu à créer la société auxiliaire et se heurte au refus de Claudius D. Hotobah During de collaborer avec lui, au nom de son patronage londonien. L'AS&APS opte pour J.T. Roberts avec lequel John Harris noue une relation étroite, recevant à Londres les Sierra-Léonais qu'il lui recommande ou trouvant une école en Angleterre pour sa fille. En février 1913, c'est lui qui est chargé de recevoir le président de l'AS&APS, Victor Buxton, en voyage en Afrique de l'Ouest, ou plus exactement en Sierra Leone, colonie emblématique du combat séculaire contre la traite. Après le décès prématuré de Victor Buxton, en 1915, J.T. Roberts lui rend hommage en faisant installer solennellement son portrait dans les locaux de la société auxiliaire. Il demande pour l'occasion à l'AS&APS de faire imprimer mille exemplaires de son discours, sans indiquer cependant à qui il destine cette brochure dont le tirage excède manifestement le cercle des membres de la société auxiliaire<sup>49</sup>.

Cette trame ordinaire de la protection autour d'échanges de bons procédés est mise à rude épreuve par les débats autour des questions foncières. La logique du double mandat, conservation des cadres politiques traditionnels et exploitation des ressources au nom de l'humanité, fait à nouveau pencher la balance du côté d'une mise sous tutelle des terres collectives et des terres vacantes. C'est ce que demande la lettre publiée dans le *Times* le 6 juin 1912 et signée entre autres par Edmund D. Morel, Ramsay MacDonald et Noel Buxton, à la tête du comité parlementaire de l'AS&APS. En difficulté pour imposer cette politique sur le terrain<sup>50</sup>, le *Colonial Office* crée immédiatement un *West African Lands Committee* composé d'experts métropolitains qui affirment ne pas avoir besoin d'enquêter sur place, ni d'auditionner à Londres des

<sup>43</sup> « *His majesty will not receive petitions from persons in a Colony unless they are sent through the Governor* », Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G210, Gold Coast Auxiliary, Lettre du *Colonial Office* le 15 juin 1911.

<sup>44</sup> Anonyme (1912), « Some of M. E.D. Morel's Educated Natives », *The Gold Coast Nation*, 28 mars 1912, p. 1.

<sup>45</sup> Un syndicat des employés des services publics de Lagos se constitue par exemple en 1912 et compte 500 membres dès l'année suivante. Okonkwo Rina (1993), « The Nigeria Civil Service Union », *The International Journal of African Historical Studies*, 26(12), pp. 609-622 et p. 610. Newell Stephanie (2011), « Articulating Empire: Newspaper Readerships in Colonial West Africa », *New Formations*, 73, pp. 26-42.

<sup>46</sup> L'*Aborigines' Rights Protection Society* envoie deux représentants dont Mark C. Hayford, qui lit une lettre de son frère, l'avocat Joseph Casely-Hayford. L'AS&APS a également été invitée, mais elle n'a pas les moyens de participer. Anonyme (1912), « International Conference on the Negro », *The Gold Coast Nation*, 9 mai 1912, pp. 3-4.

<sup>47</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, E2/13, Minute Book and proceedings 1911-1915, vol. 8, 1<sup>er</sup> décembre 1911, Lettre du *Colonial Office* au sujet des *Destitute Natives* à Londres.

<sup>48</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G244, Sierra Leone Auxiliary, 1910-1929, Lettres entre Travers Buxton et C.D.H. During, août 1911. Fils d'un riche homme d'affaires de Freetown, C.D.H. During est arrivé à Londres en 1908 avec des statuettes pour le musée de Liverpool. Il entre à la *Royal Geographical Society* et au *Royal Anthropological Institute* en 1911. Voir <https://www.horniman.ac.uk/story/hotobah-during-a-sierra-leonean-krio-collector/>.

<sup>49</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G244, Sierra Leone Auxiliary, 1910-1929, Lettres entre le révérend Roberts et John Harris, septembre 1920-janvier 1921. En parallèle, John Harris trouve une école qui accepterait la fille de Roberts dans la limite de la somme (200 £) indiquée par celui-ci.

<sup>50</sup> Grove Richard et Falola Toyin (1996), « Chiefs, Boundaries, and Sacred Woodlands: Early Nationalism and the Defeat of Colonial Conservationism in the Gold Coast and Nigeria, 1870-1916 », *African Economic History*, 24, pp. 1-23.

représentants ouest-africains<sup>51</sup>. Alors qu'il a fourni les arguments de la lettre du *Times*<sup>52</sup>, John Harris est écartelé entre cette logique de surplomb et la médiation qu'il revendique pour l'AS&APS. Malgré le refus du comité, deux délégations ouest-africaines sont envoyées à Londres, par l'*Aborigines' Rights Protection Society* et par la société auxiliaire de Lagos. La première arrive trop tôt et repart sans avoir rien obtenu. La seconde est venue contre l'avis de l'AS&APS qui aurait voulu que ses sociétés auxiliaires soient chargées de l'enquête sur place. Pour obtenir que la délégation nigérienne soit entendue, John Harris doit refuser de témoigner au nom de la société devant le comité et se contenter d'une mission ancillaire, encadrer la délégation pendant son séjour en Angleterre, lui faire visiter des entreprises après l'audition – à laquelle il n'est pas invité – et, surtout, la renvoyer à Lagos. Le bilan est tout aussi amer à Lagos. Dès le retour de la délégation, la presse locale dénonce une « *picnic party* » vaine et coûteuse<sup>53</sup>. La société auxiliaire se déchire, puis se dissout fin 1913. Elle est reconstituée quelques mois plus tard, mais elle a perdu la plupart de ses membres.

En deçà de ces arbitrages politiques, la société auxiliaire de Lagos s'est aussi essayée à la médiation locale autour des nombreux litiges fonciers. Dès sa formation, elle est saisie par un membre d'une grande famille d'Ilesha qui cherche à contourner la justice coloniale pour obtenir une solution plus favorable<sup>54</sup>. Avec le soutien constant de John Harris, convaincu que ce type de médiation donnerait à l'AS&APS une grande influence, la société auxiliaire enquête, mais conclut à l'impossibilité de défendre les droits fonciers des sujets du Nigéria sans entrer en conflit avec les autorités indigènes et l'administration coloniale qui les utilise comme relais<sup>55</sup>. À tous les niveaux, la redéfinition des échanges entre protecteurs et protégés prend ainsi en défaut les projets des uns et des autres et impose aux premiers une (ré)éducation impériale plus complexe qu'ils ne le prévoyaient.

## La cause des indigènes sans les indigènes ?

Dès 1919 pourtant, l'heure est à nouveau à la célébration unilatérale de la « mission sacrée de civilisation<sup>56</sup> » et l'espace imparti aux ajustements dynamiques entre protecteurs et protégés se réduit comme peau de chagrin. La guerre n'emporte pas tout sur son passage, mais elle permet d'arbitrer – à front renversé – deux questions épineuses : celle du sens à donner aux identités raciales, revendiquées ou imposées, et, à partir de là, celle des représentants légitimes des sujets coloniaux.

L'AS&APS comme la LDH sont engagées dans la lutte contre le racisme, mais elles ont du mal à faire coïncider leurs principes et leurs pratiques. La LDH doit régulièrement tancer ses sections coloniales, promptes à la non-mixité le plus souvent en faveur des Blancs, mais aussi, on l'a vu, au Dahomey, en faveur d'élites ouest-africaines bien décidées à combattre le racisme colonial qui les frappent<sup>57</sup>. Les dénonciations de la négrophobie sont plus virulentes encore côté britannique et les membres des sociétés auxiliaires appellent explicitement à l'AS&APS contre la ségrégation qui menace leurs positions professionnelles et sociales, comme le fait le pasteur J. T. Roberts en 1910 :

We have got to fight – there is no doubt about that; not indeed with swords and cutlass but in the ways that men fight to preserve their race from perishing before dominant civilizations. We have to cry against the greed and the avarice and the negrophobism which being allied to material power make a holiday prank of riding rough shod, and depriving us of even the barest comforts of life. But inasmuch as we are weak, is it not a duty – a serious duty on our part, to march with those who not only have power to help but are more than willing to do so<sup>58</sup>?

L'AS&APS actualise son engagement antiraciste au contact de ses membres ouest-africains, notamment en rejoignant leur combat contre le *West African Medical Staff*, qui n'admet dans ses rangs que les médecins

<sup>51</sup> Edmund D. Morel fait partie de ces experts et il estime en savoir assez après son voyage au Nigéria en 1910-1911, organisé par le *Colonial Office*.

<sup>52</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 19, D5/1.

<sup>53</sup> Le comité n'a en fait jamais remis son rapport en raison de la mort de son président. Nworah Kenneth (1966), *Humanitarian Pressure-Group and British Attitudes to West Africa, 1895-1915*, Londres, University of London.

<sup>54</sup> Ce n'est pas un cas isolé. Pour de nombreux Nigériens, la justice coloniale est trop coûteuse. Ibhawoh Bonny (2007), *Imperialism and Human Rights: Colonial Discourses of Rights and Liberties in African History*, Albany, State University of New York Press.

<sup>55</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G229, Complaint of Prince Adeniyi (Adeluyi), 1909-1915.

<sup>56</sup> Selon les termes de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations qui définit la notion de mandat.

<sup>57</sup> Ainsi Germain Crespain, évoqué note 31, est présenté par l'administration coloniale comme complotant au profit de « la race muâtre » et en butte à des vexations racistes, comme ses riches clients dahoméens. Ceci explique sans doute qu'il ait prêté son nom à la section de Porto Novo. Archives nationales du Bénin, 1 E16-5/2.

<sup>58</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G244, Lettre de J.T. Roberts à Travers Buxton, 13 avril 1910.

d'ascendance européenne, au détriment des médecins ouest-africains de formation égale pourtant<sup>59</sup>. Elle peine cependant à obtenir quoi que ce soit, même après un rendez-vous avec le Secrétaire d'État et les questions posées par des membres de son comité parlementaire à la Chambre des communes. Les Harris ont multiplié les gestes de refus du racisme colonial ordinaire lors de leur voyage, sur le pont des bateaux puis dans le choix de leurs hôtes. John Harris doit cependant se contenter lui aussi de dénoncer « la terrible maladie de la négrophobie » dans l'ouvrage qu'il publie à son retour de voyage en 1912, *Dawn in Colonial Africa*<sup>60</sup>.

Quasi invisible et indicible en France, la « ligne de couleur » est devenue globale dans l'Empire britannique, autour et au profit des dominions blancs, mais aussi au nom des intérêts de la classe ouvrière britannique qui se définit désormais comme blanche<sup>61</sup>. Si la LDH peut se contenter d'un universalisme platonique, l'AS&APS est confrontée à des dilemmes pratiques. En 1914, John Harris est à nouveau mobilisé par le *Colonial Office* pour encadrer et surveiller la délégation du *South African Native National Congress*, venue dénoncer la loi foncière de 1913 qui enferme les Sud-Africains noirs dans des réserves indigènes représentant moins d'un dixième du territoire de l'union<sup>62</sup>. Endossant ce rôle de gardien des barrières raciales érigées en métropole autour des sujets britanniques colonisés, il refuse de soutenir le combat de la délégation et engage plutôt l'AS&APS dans une longue et coûteuse bataille juridique contre la *British South African Company* dont la charte doit être renouvelée, en ranimant au passage la vieille idée que la tutelle britannique directe serait la meilleure des protections. De même, l'AS&APS ne peut ignorer complètement le premier Congrès universel des races qui entend démontrer l'égalité de toutes les races en réunissant leurs élites à Londres en 1911<sup>63</sup>. Craignant qu'il ne tourne au procès de la colonisation, elle s'y rend à reculons et refuse de participer à son organisation<sup>64</sup>. Elle se méfie également du sociologue américain William E. B. Du Bois qui la contacte pourtant à chacun de ses passages en Europe. La capacité des membres de ses sociétés auxiliaires ouest-africaines à circuler d'un réseau à l'autre (Mojola Agbebi de Lagos fait ainsi partie des orateurs invités au Congrès des races) renforce sa méfiance. La création des premières sections de l'*Universal Negro Improvement Association* de Marcus Garvey en Afrique de l'Ouest<sup>65</sup>, où l'on retrouve des membres des sociétés auxiliaires, l'aura croissante de William E. B. Du Bois qui incite avec succès les Africains-Américains à s'engager dans la guerre, le contexte même de la guerre viennent attiser cette sourde rivalité à partir de 1914.

Le procès engagé contre la *British South African Company* et la réduction des dons mettent l'AS&APS au bord de la faillite. Fin 1916, John Harris propose de créer un fonds de charité lié à la guerre pour pouvoir lancer une nouvelle campagne de souscriptions. L'*African Welfare Committee* se charge d'organiser les loisirs du contingent de travailleurs sud-africains envoyés en France<sup>66</sup>. Il attire rapidement des dons qui rétablissent petit à petit les finances de l'AS&APS, mais il la fait aussi changer de bord. Elle ne se contente plus en effet de jouer les utilités auprès du *Colonial Office*. En prenant en charge les loisirs des travailleurs sud-africains présents en France, elle achève de les isoler de la population civile et participe activement à la ségrégation importée en Europe autour d'eux. De façon révélatrice, avant de lancer ce comité, John Harris s'est assuré que le *Labour Party* accepterait cet accroc à son opposition de principe à la présence de tous les travailleurs coloniaux en métropole, mais il n'a pas songé à consulter les sociétés auxiliaires ouest-africaines. Au même moment, la consultation de l'ensemble des membres et des sociétés auxiliaires sur l'éventuel changement de nom de la société montre l'étendue des malentendus. Le terme *Native* est rejeté de toutes parts pour sa vacuité et ses usages coloniaux discriminatoires, mais les propositions alternatives manquent et la suggestion de l'unique correspondant de la société au Brésil, prendre acte de la ligne de couleur et rebaptiser la société

<sup>59</sup> Cette ségrégation raciste obéit en partie à une logique économique : il s'agit de réserver les meilleures rémunérations aux médecins britanniques pour les faire venir en Afrique de l'Ouest. Johnson Ryan (2010), « "An All-white Institution": Defending Private Practice and the Formation of the West African Medical Staff », *Medical History*, 54, pp. 237-254.

<sup>60</sup> Harris John H. (1912), *Dawn in Darkest Africa, with an Introduction by the Right Hon., the Earl of Cromer*, Londres, Smith, Elder & Co.

<sup>61</sup> Hyslop Jonathan (1999), « The Imperial Working Class Makes Itself "White": White Labourism in Britain, Australia and South Africa Before World War One », *Journal of Historical Sociology*, 12, pp. 398-421.

<sup>62</sup> Willan Brian (1979), « The Anti-Slavery and Aborigines' Protection Society and the South African Natives' Land Act of 1913 », *Journal of African History*, 20(1), pp. 83-102.

<sup>63</sup> Tilley Helen (2014), « Racial Science, Geopolitics, and Empire: Paradoxes of Power », *Isis*, 105(4), pp. 773-781.

<sup>64</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G241.

<sup>65</sup> Derrick Jonathan (2010), *Africa's Agitators. Militant Anti-Colonialism in Africa and the West, 1918-1939*, Londres, Hurst.

<sup>66</sup> Willan Brian (1978), « The South African Native Labour Contingent, 1916-1918 », *Journal of African History*, 19(1), pp. 61-86. Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G244, Minute Book, vol. 9, 1915-1920, entrées 2746, 2776 et 2860.

*Negro Protection Society* ou *Negrophilist's Society*, fait figure d'excentricité implicitement attribuée à sa condition de *native*<sup>67</sup>.

Si l'AS&APS ne renonce pas au principe de la lutte contre le racisme, elle se détache de la solidarité et de la promesse de parité entre sujets britanniques « éclairés et charitables » qu'elle a elle-même mise en avant en 1910. Elle tire ainsi une leçon pragmatique de ses échanges avec ses interlocuteurs ouest-africains, et surtout de leurs limites. L'ouvrage publié par John Harris en 1912 livre une première clé. Il commence par des « portraits d'Africains » en privilégiant les plus humbles parmi eux : le porteur, le payeur, « la » femme africaine. John Harris choisit en outre de faire de la forêt africaine un personnage à part entière. Ce regard naturalisant se passe en pratique de dialogue<sup>68</sup>. Le même décrochage apparaît dans la liste des interventions suggérées par John Harris au cours de son séjour en Afrique de l'Ouest. Il plaide la cause d'un chef en exil, Gbamah Louisy, détenu sans jugement et malgré son grand âge loin de sa région d'origine en Sierra Leone. Il s'empare surtout du cas d'Eyitoyoh, *alias* Jimmy Johnson, qui a fui sa condition d'esclave et son maître au Nigéria en s'engageant comme marin, mais qui a été arrêté et condamné par un tribunal colonial à verser à vie une partie de son salaire à son maître, au nom du respect des coutumes locales<sup>69</sup>. Les chefs en disgrâce et les esclaves étaient par défaut les protégés de l'AS&APS avant son engagement en Afrique de l'Ouest et ils restent les meilleurs candidats à sa protection, faute d'avoir trouvé le bon compromis avec les élites qui animent les sociétés auxiliaires. La guerre, là aussi, vient alourdir la tendance. À partir de 1917, John Harris multiplie les initiatives pour que l'AS&APS soit chargée d'organiser, au moins en partie, une conférence sur l'Afrique subsaharienne dans le cadre des négociations de paix, avec l'appui intéressé du *Foreign* et du *Colonial Office* qui l'utilisent dans leurs négociations avec les alliés. L'existence des sociétés auxiliaires ouest-africaines est plus que jamais un argument en faveur de l'AS&APS, mais aussi à l'appui d'un partage du travail qui écarte leurs membres trop remuants et réserve la conférence aux seuls experts européens et états-uniens.

Le parallèle est frappant avec l'évolution de la LDH, bien que les modalités de celles-ci soient différentes. La généralisation de la conscription dans les colonies vient légitimer la hiérarchisation des populations. Le ministre des Colonies affirme ainsi début 1918 que la France « élève jusqu'à elle » les populations ouest-africaines en recrutant des soldats parmi elles<sup>70</sup>. Avocate autoproclamée des « petits », la LDH s'accommode aisément de cette vision surplombante et accorde suivant la même logique la priorité aux protégés momentanément plus accessibles que sont les soldats et les travailleurs coloniaux. De façon beaucoup plus inventive, Blaise Diagne, premier député africain du Sénégal, accepte le poste de commissaire de la République au recrutement des troupes coloniales pour formuler une politique nouvelle de protection impériale, à partir des citoyens coloniaux, en particulier de ses électeurs des Quatre Communes, et pour tenter de démontrer que la colonisation pourrait être antiraciste<sup>71</sup>. Il collabore avec la LDH et devient également l'interlocuteur de William E. B. Du Bois, engagé dans une démarche semblable autour des soldats africains-américains. En France aussi, la protection des indigènes devient à la fin de la guerre une cause disputée.

Le changement de bord de la LDH est cependant plus brutal, en raison de son influence. En raison aussi de l'aveuglement à la question de la couleur qui laisse libre cours au discours raciste. Ainsi, lors de son congrès annuel de 1918, le journaliste Jean Méliá, socialiste et militant de longue date pour les droits des indigènes en Algérie, distribue sans hésiter les assignations raciales : « Et nous, Algériens, hommes blancs de la terre africaine, nous de pure race, remercions les Sénégalais et les hommes noirs comme Diagne, qui sont venus ce matin élever la voix en faveur des indigènes d'Algérie<sup>72</sup>. » La ségrégation raciale imposée pendant la guerre aux travailleurs coloniaux et, à un moindre titre, aux soldats coloniaux, montre pourtant qu'il ne s'agit

<sup>67</sup> Son papier à lettres le présente comme professeur d'anglais et il a un nom à consonance britannique, mais sa réponse est classée par John Harris avec celles des correspondants indigènes dans la synthèse qu'il prépare pour le comité. Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G218-220, Lettre de Pernambouc du 29 novembre 1916.

<sup>68</sup> En Afrique de l'Ouest, les échanges des Harris se font en anglais et John ne manque pas d'affirmer que quelques jours passés avec un « indigène cultivé », il cite l'avocat Sapara Williams du Nigéria, sont le meilleur antidote à la négrophobie. Harris John H. (1912).

<sup>69</sup> L'AS&APS demande à payer cette redevance à sa place et fait pression, avec l'aide de la société auxiliaire de Lagos, pour l'abolition de cette ordonnance qui sert de paravent au maintien de l'esclavage comme l'affirment depuis longtemps des personnalités comme l'évêque James Johnson. Le rapport envoyé par John Harris en mai 1911 est très vite édité sous forme de brochure : Harris John H. (1911), *Domestic Slavery in Southern Nigeria. Being a Report to the Committee of the Anti-Slavery and Aborigines Protection Society and Correspondence*, AS&APS.

<sup>70</sup> *Le Journal*, 17 janvier 1918.

<sup>71</sup> Sibeud Emmanuelle (2020), « Le racisme à la lumière de la nouvelle histoire impériale », *La Vie des idées*, 29 septembre 2020. URL : <https://laviedesidees.fr/Le-racisme-a-la-lumiere-de-la-nouvelle-histoire-imperiale.html>.

<sup>72</sup> *Bulletin officiel de la LDH*, 1<sup>er</sup> et 15 février 1918, 3-4, p. 76.

plus d'une simple juxtaposition, a-hiérarchique, des groupes pour leur reconnaître une part d'autonomie. Lors du congrès de 1918, la LDH opère en outre un renversement complet de sa position quant au statut à accorder aux populations colonisées. Alors qu'elle était une tribune de contestation du système d'oppression de l'indigénat, auquel elle a consacré une partie de son congrès de 1913, elle se rallie au « statut indigène » proposé par Marius Moutet, avocat, député socialiste et un de ses membres influents, qui se fonde sur le refus supposé de la citoyenneté par les sujets coloniaux pour les enfermer dans une condition indigène sans issue, l'accession au statut de citoyen devenant une exception sous le contrôle tatillon de l'administration coloniale qui réclame cette prérogative depuis le début des années 1910<sup>73</sup>. Sans renoncer à défendre les sujets coloniaux, la LDH apporte ainsi sa caution à la nouvelle grammaire impériale différentialiste qui les présente comme les otages muets de leurs coutumes exotiques. Et elle les confie en pratique à sa Commission d'études coloniales où siègent « des parlementaires, des anciens fonctionnaires coloniaux, des écrivains, professeurs et juristes spécialisés dans les questions coloniales » qui promettent d'inclure les membres des sections de passage à Paris, mais oublient de faire une place aux plaignants colonisés<sup>74</sup>.

La fin de partie est rude pour les sociétés auxiliaires de l'AS&APS et les sections de la LDH en Afrique de l'Ouest. Dès la sortie de la Première Guerre mondiale, les associations métropolitaines sont réinstallées dans une position de surplomb et le *Protection Talk* dûment canalisé autour d'elles. Elles ont moins besoin de leurs interlocuteurs ouest-africains et s'en détachent au milieu des années 1920, graduellement pour la LDH qui cesse de défendre ses sections ouest-africaines contre l'administration coloniale, de façon plus brutale pour l'AS&APS qui congédie toutes ses sociétés auxiliaires en 1927, par circulaire et au motif que le « système » des comités locaux n'aurait pas fait ses preuves en Afrique de l'Ouest<sup>75</sup>.

\*\*\*

Les quelques années de dialogue et d'ajustements ouvertes par la création de la société auxiliaire de Lagos en 1910 n'en constituent pas moins un maillon indispensable pour analyser une histoire qui n'est ni linéaire ni univoque. Il ne s'agit pas seulement d'ajouter quelques voix subalternes. Le parallélisme des évolutions britannique et française incite à raisonner en termes de conjoncture, conjoncture dont sont pleinement acteurs les Ouest-Africains qui acceptent d'entrer dans le jeu de rôles qui leur est proposé par des aspirants protecteurs métropolitains en mal de protégés. Par leurs initiatives qui orientent et désorientent parfois leurs interlocuteurs. Mais aussi par l'exclusion qui les frappe et qui est un soubassement peu visible du nouvel ordre international et interimpérial qui s'impose au début des années 1920. Au-delà des éléments présentés dans cet article, leur faire davantage de place à l'intérieur de cette histoire asymétrique nous invite aussi à analyser les mouvements d'ouverture et de fermeture qui ont façonné en continu les formations impériales et produit l'ordre international et ses zones d'ombre.

Emmanuelle Sibeud  
Université Paris 8 et IDHE.S (UMR 8533), Paris (France)

## Bibliographie

- BANDEIRA JERÓNIMO Miguel (2015), *The « Civilizing Mission » of Portuguese Colonialism (c.1870-1930)*, Basingstoke, Palgrave.
- BARNETT Michael (2011), *Empire of Humanity. A History of Humanitarianism*, Ithaca/Londres, Cornell University Press.
- BENTON Lauren, CLULOW Adam et ATTWOOD Bain (2018), « Introduction: The Long, Strange History of Protection », in L. BENTON, A. CLULOW et B. ATTWOOD (dir.), *Protection and Empire. A Global History*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-9.
- BENTON Lauren, FORD Lisa (2016), *Rage for order: the British Empire and the origins of international law, 1800-1850*, Cambridge, Harvard University Press.

<sup>73</sup> Sibeud Emmanuelle (2019), « Empire de la loi ou maquis réglementaire. Les débats autour de la citoyenneté impériale pendant la première guerre mondiale », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 404-405, pp. 145-166.

<sup>74</sup> *Cahiers des droits de l'homme*, 15, 5 août 1920, p. 19 ; et 20, 20 octobre 1920, p. 17.

<sup>75</sup> Oxford, Bodleian Library, MSS. Brit. Emp. s. 22, G244, Sierra Leone Auxiliary, Lettre circulaire du 11 avril 1927.

- BLÉVIS Laure (2003), « De la cause du droit à la cause anticoloniale. Les interventions de la Ligue des droits de l'homme en faveur des "indigènes" algériens pendant l'entre-deux-guerres », *Politix*, 62, p. 39-64.
- BRODIEZ Axelle et DUMONS Bruno (2009), « Faire l'histoire de l'humanitaire », *Le Mouvement social*, 227(2), pp. 3-8.
- EVERILL Brownen et KAPLAN Josiah (dir.) (2013), *The History and Practice of Humanitarian Intervention and Aid in Africa*, Londres, Palgrave, Macmillan.
- DERRICK Jonathan (2010), *Africa's Agitators. Militant Anti-Colonialism in Africa and the West, 1918-1939*, Londres, Hurst.
- DUSSART Faye et LESTER Alan (2014), *Colonization and the Origins of Humanitarian Governance: Protecting Aborigines' across the Nineteenth-Century British Empire*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GRANT Kevin (2005), *A Civilised Savagery. Britain and the New Slaveries in Africa, 1884-1926*, Londres, Routledge.
- GROVE Richard et FALOLA Toyin (1996), « Chiefs, Boundaries, and Sacred Woodlands: Early Nationalism and the Defeat of Colonial Conservationism in the Gold Coast and Nigeria, 1870-1916 », *African Economic History*, 24, pp. 1-23.
- HAZOUmé Guy-L., SURET-CANALE Jean, ASIWAJU A.I., OKÉ Mathias et DA SILVA Guillaume (1977), *La vie et l'œuvre de Louis Hunkanrin*, Cotonou, Librairie Renaissance.
- HEARTFIELD James (2011), *The Aborigines' Protection Society. Humanitarian Imperialism in Australia, New Zealand, Fiji, Canada, South Africa and the Congo, 1836-1909*, Londres, Hurst & Company.
- HEDINGER David et HEÉ Nadim (2018), « Transimperial History, Connectivity, Cooperation and Competition », *Journal of Modern European History*, 16(4), pp. 429-452.
- HYSLOP Jonathan (1999), « The Imperial Working Class Makes Itself "White": White Labourism in Britain, Australia and South Africa Before World War One », *Journal of Historical Sociology*, 12, pp. 398-421.
- IBHAWOH Bonny (2007), *Imperialism and Human Rights: Colonial Discourses of Rights and Liberties in African History*, Albany, State University of New York Press.
- JOHNSON George Wesley (1991[1971]), *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*, Paris, Karthala.
- JOHNSON Ryan (2010), « "An All-white Institution": Defending Private Practice and the Formation of the West African Medical Staff », *Medical History*, 54, pp. 237-254.
- JONES Hilary (2013), *The Métis of Sénégal. Urban Life and Politics in French West Africa*, Bloomington/Indianapolis, Indiana University Press.
- KIMBLE David (1963), *A Political History of Ghana, 1850-1928*, Oxford, Oxford University Press
- LAQUA Daniel (dir.) (2011), *Internationalism Reconfigured. Transnational Ideas and Movements between the World Wars*, Londres, I. B. Tauris.
- NAQUET Emmanuel (1996), « La Ligue des droits de l'homme : une politique du droit et de la justice dans le premier vingtième siècle », *Cahiers Jean Jaurès*, 141, pp. 36-38.
- NAQUET Emmanuel (2014), *Pour l'humanité. La Ligue des droits de l'homme de l'Affaire Dreyfus à 1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- NEWELL Stephanie (2011), « Articulating Empire: Newspaper Readerships in Colonial West Africa », *New Formations*, 73, pp. 26-42.
- NWORAH Kenneth (1966), *Humanitarian Pressure-Group and British Attitudes to West Africa, 1895-1915*, Londres, University of London.
- OKONKWO Rina (1980), « Mojola Agbebi : Apostle of the African Personality », *Présence africaine*, 114, pp. 144-159.
- OKONKWO Rina (1982), « The Lagos Auxiliary of the Anti-Slavery and Aborigines Rights Protection Society: A Re-Examination », *The International Journal of African Historical Studies*, 15(3), pp. 423-433.

- OKONKWO Rina (1993), « The Nigeria Civil Service Union », *The International Journal of African Historical Studies*, 26(12), pp. 609-622 et p. 610.
- PAULMANN Johannes (2013), « Conjonctures in the History of International Humanitarian Aid During the Twentieth Century », *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism and Development*, 4(2), pp. 215-238.
- PORTER Andrew (1999), « Trusteeship, Anti-Slavery and Humanitarianism », in A. Porter (dir.), *The Oxford History of the British Empire: The Nineteenth century*, Oxford, Oxford University Press, pp. 198-222.
- RIBI Amalia (2015), *Humanitarian Imperialism: The Politics of Anti-Slavery Activism, 1880-1940*, Oxford, Oxford University Press.
- SIBEUD Emmanuelle (2011), « Intellectuals for Empire? The Imperial Training of Félicien Challaye (1899-1914) », in M. THOMAS (dir.), *The French Imperial Mind. Mental Maps of Empire and Colonial Encounters, vol. 1*, Lincoln, University of Nebraska Press, pp. 52-71.
- SIBEUD Emmanuelle (2019), « Empire de la loi ou maquis réglementaire Les débats autour de la citoyenneté impériale pendant la première guerre mondiale », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 404-405, pp. 145-166.
- SIBEUD Emmanuelle (2020), « Le racisme à la lumière de la nouvelle histoire impériale », *La Vie des idées*, 29 septembre 2020. URL : <https://laviedesidees.fr/Le-racisme-a-la-lumiere-de-la-nouvelle-histoire-impériale.html>.
- TILLEY Helen (2014), « Racial Science, Geopolitics, and Empire: Paradoxes of Power », *Isis*, 105(4), pp. 773-781.
- WILLAN Brian (1979), « The Anti-Slavery and Aborigines' Protection Society and the South African Natives' Land Act of 1913 », *Journal of African History*, 20(1), pp. 83-102.
- WILLAN Brian (1978), « The South African Native Labour Contingent, 1916-1918 », *Journal of African History*, 19(1), pp. 61-86.
- ZACHERNUK Philip (2002), *Colonial Subjects. An African Intelligentsia and Atlantic Ideas*, Charlottesville/Londres, University Press of Virginia.